

Nombre de membres élus au Bureau : 47	Membres en fonction : 46	Membres présents : 35	Absent(s) excusé(s) : 8	Absent(s) : 3	Pouvoir(s) : 1
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 11 octobre 2016

Vote(s) pour : 36  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

### **Séance du Lundi 17 octobre 2016,**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2016-10-17-BD-9 :

**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers. Exercice 2015.**

Rapporteur : Monsieur François HENRION

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,  
VU l'article L. 2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets,  
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU le rapport présenté par Monsieur le Président de Metz Métropole portant sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'exercice 2015,

CONSIDERANT la compétence de Metz Métropole en matière d'élimination des déchets,

PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Pour extrait conforme  
Metz, le 18 octobre 2016  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



## **ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU 17 OCTOBRE 2016**

### **SYNTHÈSE ET ANALYSE DU RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés 2015 est construit de la manière suivante :

- description du schéma et des activités de collecte et de traitement des déchets,
- les projets 2015,
- principaux indicateurs techniques,
- principaux indicateurs financiers.

Est annexé à ce rapport de Metz Métropole, autorité organisatrice de la compétence "déchets", le rapport d'activité d'HAGANIS.

#### **Description du schéma et des activités de collecte et de traitement des déchets**

Suite à la fusion avec la Communauté de Communes du Val-Saint-Pierre (CCVSP) le 1<sup>er</sup> janvier 2014, l'année 2015 est marquée par le maintien de la Redevance Incitative (RI) sur le territoire de l'ex-CCVSP, composé de 4 communes : Chesny, Jury, Mécleuves et Peltre soit 4 921 habitants (chiffres ADEME SINOE). Ainsi, dans l'attente d'une harmonisation, la compétence "déchets" est donc financée par 2 systèmes différents : la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur les 40 communes de l'ex-Metz Métropole et la RI levée + pesée sur l'ex-CCVSP.

2 acteurs principaux interviennent pour la gestion des déchets :

- la Régie directe, composée du Pôle Gestion des Déchets (PGD), qui assure les activités de pré-collecte, de collecte, le suivi de la qualité des prestations, les relations usagers et la mise en œuvre des projets d'optimisation du service, de tri et de réduction des déchets,
- la Régie Autonome, Haganis, qui assure la gestion des déchèteries et des installations de traitement des déchets : Centre de Valorisation des Déchets et Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets.

Dans l'optique de suivre et d'équilibrer le budget annexe déchets lié à la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI) pour l'ex-CCVSP, les outils et moyens de pré-collecte et de collecte sont conservés sur les 4 communes et les prestations privées ont été maintenues.

#### **Les projets 2015**

##### La conteneurisation

Dans le cadre de la poursuite du déploiement de la collecte mécanisée, le schéma de conteneurisation du territoire a été défini dans sa totalité. Ainsi, l'objectif ambitieux fixé est une conteneurisation de l'ensemble de l'agglomération pour fin 2017. La procédure de conteneurisation

d'un secteur a été complétée à partir de l'expérience de la première phase, en termes de phasage, d'information des communes et usagers, de délais... et avec l'étude des "points noirs" de collecte (impasses, voies de circulation étroites, marches arrière...) afin de respecter la R-437 et limiter les difficultés et les risques pour les agents de collecte.

La R-437 a été définie en 2008 par la CNAMTS (Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés - Direction des risques professionnels) pour les métiers liés à la collecte des déchets ménagers. Elle correspond à une série de recommandations qui concerne entre autres les plans de tournées de collecte. Ces mesures incombent autant aux donneurs d'ordre qu'aux prestataires de la collecte.

L'année 2015 a vu la conteneurisation de 7 communes du sud messin : Coin-lès-Cuvry, Coin-sur-Seille, Cuvry, Féy, Marieulles-Vezon, Pouilly et Purnoy-la-Chétive.

2 autres secteurs ont été étudiés pour un lancement de la 1<sup>ère</sup> collecte en bacs début 2016 :

- le secteur 2 (Augny, Marly et Moulins-lès-Metz),
- le secteur 9 (Chesny, Jury, Mécleuves et Peltre).

Le quartier Outre-Seille à Metz, complexe de par sa densité de population, la typologie de l'habitat et le caractère historique de son aménagement, a fait l'objet d'une étude spécifique, afin d'aider à la décision quant au déploiement du mode de collecte. Le choix s'est orienté vers une collecte majoritairement en apport volontaire.

#### Le Programme Local de Prévention des déchets (PLP)

Le PLP s'est terminé en juin 2015. Metz Métropole a candidaté à l'appel à projet du Ministère de l'Ecologie et obtenu en novembre le label "Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage". Un Programme d'Economie Circulaire, qui intégrera le PLP 2<sup>ème</sup> génération, sera établi dans ce cadre. Un contrat avec l'ADEME a été signé pour la période 2016-2018 avec 4 objectifs de réduction et de valorisation des déchets.

#### Le Tri

Dans le cadre de la conteneurisation, un accompagnement des usagers avec l'explication des règles d'utilisation des bacs selon le mode de collecte établi (porte-à-porte, Point de Regroupement (PR) ou Point d'Apport Volontaire (PAV)) a été réalisé dans 12 communes. De nombreuses actions visant à développer le geste du tri auprès des usagers ont été menées, avec de la sensibilisation en porte-à-porte dans 23 communes ciblées, la participation à 7 évènementiels, ou encore des animations auprès des enfants par l'intermédiaire du partenariat avec l'Inspection Académique et d'ateliers du tri animés notamment dans les centre socio-culturels.

Enfin, des contrôles terrain sont organisés afin de vérifier la bonne qualité du tri présenté par les usagers, en amont de la collecte, avec application d'un adhésif "refus de collecte" et explication aux usagers des erreurs commises. 22 581 foyers au total, répartis dans 42 communes ont été en lien avec le service sensibilisation pré-collecte.

### La redevance spéciale (RS)

Mise en application à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2015, elle vise à rééquilibrer le financement du service entre professionnels et particuliers et à inciter les établissements concernés à développer des actions de réduction et de tri des déchets. Elle concerne dans un premier temps les professionnels, publics et privés, qui produisent plus de 15 000 litres hebdomadaires de déchets et est facturée au volume de bacs mis à disposition. Des seuils d'assujettissement dégressifs permettront de solliciter en priorité les gros producteurs de déchets.

En 2015, le règlement de RS et la convention type ont été créés et les tarifs votés. 80 établissements ont été identifiés et sollicités, 32 rencontrés et 3 ont signé une convention.

### Qualité, hygiène, sécurité

Un groupe de travail a été constitué avec des agents d'exploitation, de maintenance, d'entretien et d'encadrants afin d'améliorer le niveau d'hygiène et de sécurité au Centre Technique Communautaire. Des actions ont été proposées avec l'achat de petit matériel, des investissements et de nouvelles mesures organisationnelles.

Afin de limiter les risques professionnels, plusieurs actions ont été menées : inventaire des points noirs de collecte et mise en œuvre d'actions de prévention, achat de petit matériel pour la maintenance des PAV, établissement des protocoles de sécurité pour les interventions de prestataires sur le CTC, information des usagers et des communes des cas de dysfonctionnement (collecte, hygiène, dégradation...) et lavage du hangar et de la station de lavage.

### La géolocalisation

En 2015, 40 véhicules sont équipés de la balise GPS et de la console en cabine, dont 26 avec lecture de puces des bacs. 41 tournées sont tracées dont une partie en test de navigation.

## **Principaux indicateurs techniques**

### Pré-collecte

Le nombre de sacs distribués pour le stockage des ordures ménagères résiduelles (OMR) a diminué de 5,6 %, en cohérence avec le nombre de foyers non dotés dans le cadre de la conteneurisation. En revanche, le nombre de sacs destinés à la collecte sélective a augmenté de 2,4 % malgré cette même évolution de dotation. Ces derniers sont susceptibles d'être utilisés pour les OMR par certains usagers.

4 756 bacs ont été installés, majoritairement en dotation individuelle et certains pour les 77 PR en place sur le territoire. 48 % d'entre eux sont des bacs de tri.

1 119 bornes d'apport volontaire équipent le territoire dont 301 pour les OMR, 155 pour le tri, 215 pour les journaux, revues, magazines (JRM) et 448 pour le verre. En 2015, le nombre de borne a augmenté de 29 pour les OMR, 13 pour le tri, 4 pour le verre et diminué de 6 pour les JRM (remplacé par du tri).

On constate en 2015 l'évolution des tonnages suivante :

- les ordures ménagères résiduelles diminuent,
- le tri et le verre augmentent,
- les encombrants en porte-à-porte diminuent,
- les apports en déchèterie diminuent fortement, ce qui est majoritairement dû aux déchets verts et aux inertes,
- les tonnages totaux diminuent de 2,7 % par rapport à 2014 et de 5,4 % par rapport à 2010.

Hors déchets dangereux et déchets inertes :

- 31 221 tonnes de déchets ont fait l'objet de valorisation matière, soit 27,4 %,
- 76 641 tonnes de déchets ont fait l'objet de valorisation énergétique, soit 67,0 %,
- 6 386 tonnes de déchets ont été éliminées, soit 5,6 %.

### Principaux indicateurs financiers

Le coût aidé s'élève en 2015 à **23 452 615 € HT soit 25 301 597 € TTC**. Cela correspond à 106,51 € HT par habitant et 212,30 € HT par tonne de déchets collectés et traités.

C'est une **augmentation de 1,88 %** par rapport à 2014 soit **468,1 K€**. Les charges ont augmenté de 0,92 % et les produits ont diminué de 7,04 %.

Parmi les charges, on note :

- une augmentation des charges de structure de 8,32 % (+137 K€) due à une nouvelle répartition de la masse salariale de certains agents et à de l'embauche en 2015,
- une augmentation des charges de collecte de 3,46 % due aux investissements (+21,41 %), aux charges de collecte en déchèteries (+19,98 %), aux charges liées au CTC (+4,59 %) et à la hausse maîtrisée de charges de personnel (+1,49%),
- une nette diminution des charges liées à la prévention (-37,49 %) due à la suppression de 1,5 postes et à la réalisation d'autres missions par les agents prévention, donc une répartition des salaires notamment sur d'autres activités,
- l'augmentation des coûts unitaires de traitement des déchets de 0,90 % (sur les flux OMR, JRM, encombrants et tri).

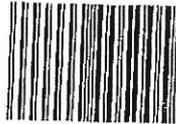
Parmi les produits, on note principalement 2 diminutions :

- les soutiens des sociétés agréées : 3,39 %,
- les subventions de fonctionnement de près de 100 % (= non versement de la subvention ADEME pour la 5<sup>ème</sup> année du PLP, du fait de la non-atteinte de l'objectif).

Le taux de la **TEOM** a été fixé par délibération du Conseil de Communauté en date du 13 avril 2015 à 11,06 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Cela représente une **augmentation d'1 point** par rapport à 2014. En 2015, la **TEOM** perçue s'élève à **30 372 185 €**, soit une **augmentation de 12,44 % (3,36 M€)** par rapport à 2014.

**BORDEREAU D'ENVOI**

**Destinataire**  
Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –  
PREFECTURE DE LA MOSELLE –  
9 place de la Préfecture – BP 71014 –  
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 17 octobre 2016.</i>		Contrôle de légalité
X <u>Point 9</u> – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers – Exercice 2015. <i>Annexe</i> : Synthèse. <i>Annexe</i> : Rapport annuel Metz Métropole. <i>Annexe</i> : Rapport d'activité HAGANIS.	1 1 1 1	
X <u>Point 10</u> – ZAC de Marly Belle Fontaine : agrément de MM en vue de la cession du lot n° 10. <i>Annexe</i> : Plan de situation.	1 1	
7 <u>Point 11</u> – Signature d'un accord-cadre multi-attributaires relatif à l'aménagement du Plateau de Frescaty et d'une convention d'études avec l'EPFL. <i>Annexe</i> : Convention d'études.	1 1	
X <u>Point 12</u> – Participation de MM au financement de la Mission Locale du Pays Messin. <i>Annexe</i> : Convention d'objectifs et de moyens.	1 1	
X <u>Point 13</u> – Subventions aux opérations de réhabilitation du parc privé conventionné. <i>Annexe</i> : Tableau récapitulatif.	1 1	
X <u>Point 14</u> – Projet d'acquisition-amélioration par LOGIEST de 3 logements rue Saint Gengoulf à Metz : garantie d'emprunt. <i>Annexe</i> : Convention financière.	1 1	 Dcléuz - AR
7 <u>Point 15</u> – DSP pour la gestion de la Maison de l'Entreprise de MM – rapport annuel 2015. <i>Annexe</i> : Rapport du délégataire.	1 1	
X <u>Point 16</u> – DSP relative à l'exploitation du Centre de Congrès de MM – rapport annuel 2015. <i>Annexe</i> : Synthèse. <i>Annexe</i> : Rapport d'activités GL EVENTS.	1 1 1	
<b>Nombre total des actes transmis :</b> <b>8 délibérations dont 8 accompagnées d'annexes.</b>		

Fait à Metz, le 18 octobre 2016

Pour le Président  
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL

